

Statut des déchets : entre accélération et vigilance **AT3**

Le statut de déchets impose de fortes contraintes sur le producteur qui est responsable de son déchet jusqu'à son élimination finale, la valorisation ne le libérant pas de ses obligations. Si ce statut de déchet est un outil essentiel pour l'encadrement des pratiques professionnelles, dans le contexte de développement de l'économie circulaire, il est souvent un frein à la réutilisation et au recyclage, du fait des problèmes d'image qu'il peut entraîner et de son encadrement réglementaire, ressenti comme trop exigeant. Il semble en tout cas essentiel de bâtir un équilibre entre le levier pour l'économie circulaire que peut être la sortie du statut de déchets ou l'application de la notion de sous-produits et l'incontournable vigilance environnementale.



Piloté par :
**Mme Estelle
SANDRE-CHARDONNAL**
DREAL Pays de la Loire



Copiloté par :
Mme Annie PERRIER-ROSSET
EDF



Animé par :
M. Jean-Louis CAFFIER

Intervenants des 13^e Assises des déchets

Atelier 3 : Statut des déchets : entre accélération et vigilance

Créé en 1974, le Bureau Européen de l'Environnement (BEE) fédère 140 organisations environnementales membres. Le BEE oeuvre pour la justice environnementale, le développement durable et la démocratie participative. Experts, scientifiques, membres et politiciens travaillent à l'élaboration et à la protection des politiques environnementales.

M. Stéphane ARDITI
*Chargé de mission
réglementation des déchets*
Bureau Européen de
l'Environnement



Environment Agency est un organisme public, parrainé par le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales au Royaume-Uni. Créée en 1996 pour protéger et améliorer l'environnement en Angleterre, l'Environment Agency est responsable de la réglementation de l'industrie et des déchets majeurs.

Mme. Diana BRADFORD
*Senior Advisor in the
Definition of Waste team*
Environment Agency, UK



L'Institut de l'économie circulaire réunit des responsables politiques, dirigeants d'entreprises, experts, universitaires pluridisciplinaires, collectivités... qui trop souvent, ne travaillent pas de concert. Son objectif ultime est de parvenir à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits, services, modèles d'affaire et politiques publiques innovantes.

M. François-Michel LAMBERT
*Député, Président de
L'Institut de l'économie
circulaire*



EDF est le premier producteur et fournisseur d'électricité en France et dans le monde. EDF s'engage pour le développement durable à travers 4 axes : l'accès pour tous à l'électricité ; la proximité territoriale permanente ; lutter ensemble contre les changements climatiques et protéger la biodiversité.

M. Claude LAVEU
*Chargé de mission -
Direction développement
durable*
EDF



Spécialiste de la valorisation et du traitement des déchets, Séché Environnement apporte des solutions permettant de concilier activité économique, développement industriel, et préservation des ressources et de la biodiversité. L'écologie industrielle a aussi pour objectif une recherche permanente des solutions les plus adaptées dans la prise en charge des déchets des collectivités et des industriels, en privilégiant leur valorisation, et le développement de nouvelles filières, toujours plus adaptées et sécurisées.

M. Thierry MEUNIER
*Directeur éco-
responsabilité, santé,
sécurité*
Séché Environnement



La Direction Générale de la Prévention des Risques élabore et met en oeuvre des politiques relatives à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la réduction des pollutions chimiques, biologiques ou radioactives mais aussi aux diverses atteintes à l'environnement ; à la prévention des risques naturels ; à l'évaluation des risques que représentent les OGM pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un service rattaché au Ministère de l'Environnement.

M. Thibaut NOVARESE
*Adjoint de chef de bureau
de la planification*
MEDDE / DGPR

